



QUESTIONS FRÉQUENTES

ÉCOLES, MESURES SANITAIRES RENTRÉE 2021

QUELS SONT LES CHANGEMENTS?	1
Port du masque.....	1
Dépistage.....	2
Quarantaines/fermetures.....	2
POURQUOI CES CHANGEMENTS?	2
QU'EN EST-IL DU DÉPISTAGE?.....	2
COMMENT SE PASSE LE DÉPISTAGE EN CLASSE ?.....	3
EST-CE QUE C'EST OBLIGATOIRE ?	3
EST-CE QUE C'EST PAYANT ?	3
MON ENFANT A EU LE COVID-19 IL Y A MOINS DE 6 MOIS.....	3
MON ENFANT EST VACCINÉ.....	3
J'AI CHANGÉ D'AVIS.....	4
QUE FAIRE EN ATTENDANT LES RÉSULTATS DU TEST?	4
RÉSULTAT DU TEST	4
Le test de mon enfant est négatif	4
Le test de mon enfant est positif.....	4
Mon enfant n'arrive pas / ne veut pas faire le test à l'école.....	4
Mon enfant était absent le jour du dépistage	5
QU'EST-CE QU'UN ISOLEMENT ?.....	5
QU'EST-CE UNE QUARANTAINE ?	5
D'AUTRES QUESTIONS ?.....	5

QUELS SONT LES CHANGEMENTS?

Les mesures suivantes seront en vigueur dès la rentrée 2021:

Port du masque

- **Crèche:** levée de l'obligation du port du masque par les éducateur-ric-e-s lors de contact avec les enfants
- **Primaire:** port du masque obligatoire par les enseignants les 5 premières semaines de la rentrée
- **Secondaire I (cycle d'orientation):** port du masque obligatoire par les élèves et par les enseignants les 5 premières semaines de la rentrée
- **Secondaire II et tertiaire:** port du masque maintenu

Dépistage

- **Secondaire I:** dépistage sur site proposé en cas de flambée de cas COVID-19 dans une classe
- **Autres degrés:** envoi aux parents/élèves d'un courrier de recommandation de dépistage.

Quarantaines/fermetures

- **Crèche, primaire et secondaire I:** pas de quarantaine, pas de fermeture de classe
- **Secondaire II et tertiaire :** quarantaine des contacts étroits, pas de fermeture de classe

POURQUOI CES CHANGEMENTS?

Le COVID-19 a fortement perturbé les deux dernières années scolaires:

- Interruption de l'enseignement par des quarantaines ou fermetures de classes engendrant retards scolaires, isolement social des élèves, difficultés de garde pour les parents, stress pour les élèves et les parents.
- Difficultés à maintenir un contact et un enseignement de qualité avec un masque cachant les expressions du visage.

Actuellement, la vaccination est recommandée dès l'âge de 12 ans. Le vaccin offre la protection la plus efficace contre l'infection et la transmission. Il permet également d'éviter les mesures de quarantaine et donc les interruptions dans la scolarité.

Toutefois, durant les 5 premières semaines de la rentrée, le port du masque est maintenu à l'école primaire pour les enseignants et au cycle d'orientation pour les élèves et les enseignants afin de laisser le temps aux personnes qui le souhaitent (enseignants, élèves dès 12 ans, entourage des enfants) de se faire vacciner, et éviter une propagation du virus au retour des vacances.

Après ce laps de temps, le port du masque restera possible pour les enseignants et les enfants qui le souhaitent mais ce ne sera plus une obligation.

QU'EN EST-IL DU DÉPISTAGE?

Le dépistage dans la classe, tel qu'il avait été initié en juin, ne sera proposé qu'au **cycle d'orientation (CO) des établissements publics**, où il est le plus pertinent (levée du port de masque pour les élèves, et enseignement cloisonné).

En cas de flambée dans une classe du CO (plusieurs cas de COVID-19 avec suspicion de transmission dans la classe), le Service du médecin cantonal demande à l'établissement concerné d'organiser un dépistage des élèves de la classe.

Seuls les enfants dont les parents ont signé le formulaire de consentement sont dépistés. Le Service du médecin cantonal contacte les parents des autres élèves pour leur recommander un test dans un centre de dépistage ou chez le médecin ([centre de dépistage pour enfants de moins de 16 ans](#)).

Les enfants sont à nouveau testés dans l'école 5 à 7 jours plus tard pour vérifier qu'il n'y a plus d'élève malade. Le test est répété tous les 5 à 7 jours jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de cas positif.

Le test de dépistage est répété pour identifier les cas positifs rapidement, avant que les enfants ne développent des symptômes. Cela évite une transmission non-contrôlée dans la classe et la contamination éventuelle des familles.

En dehors du CO, en cas de flambée, le Service du médecin cantonal envoie un courrier aux parents ou aux élèves pour les informer et leur recommander d'effectuer gratuitement un test dans un centre de dépistage ou chez le médecin.

COMMENT SE PASSE LE DÉPISTAGE EN CLASSE ?

Le dépistage en classe est organisé par l'établissement scolaire concerné.

Les enfants reçoivent un petit pot pour **crachat de salive**. Sous supervision du personnel scolaire et après explication de la technique, les enfants crachent leur salive dans un pot. Ce pot est ensuite transféré au laboratoire pour analyse.

Il n'y a pas de frottis dans le nez ou dans la bouche. La technique n'est donc pas désagréable et fournit des résultats fiables.

Le test a l'avantage de rassurer les parents sur le statut de leur enfant (positif ou négatif au COVID-19) et éviter un déplacement dans un centre de dépistage. Il est également rassurant pour l'enfant (test en même temps que ses camarades de classe, dans un lieu connu).

Un courrier porté par l'enfant informe les parents que le dépistage a eu lieu dans la classe.

Les résultats du test sont envoyés par SMS aux parents et transmis au Service du médecin cantonal, dans les 24 à 48 heures.

Aucun résultat n'est transmis directement à l'école. Si l'enfant est absent, c'est le parent qui informe l'enseignant, comme usuellement.

EST-CE QUE C'EST OBLIGATOIRE ?

Le test n'est pas obligatoire.

Le test de dépistage est volontaire. Il n'est effectué à l'école que si les parents ont signé le formulaire de consentement et que l'enfant est d'accord de participer au test.

Le test est toutefois vivement recommandé, afin d'éviter une augmentation de cas de COVID-19 dans la classe et la contamination des familles et des contacts des enfants.

EST-CE QUE C'EST PAYANT ?

Le test est GRATUIT.

MON ENFANT A EU LE COVID-19 IL Y A MOINS DE 6 MOIS

En cas de flambée, il est recommandé de tester toutes les personnes exposées, même si elles ont eu le COVID-19.

MON ENFANT EST VACCINÉ

La vaccination reste le moyen le plus sûr de se protéger et protéger son entourage du COVID-19. Toutefois en cas de flambée, il est recommandé que toutes les personnes exposées soient testées même si elles sont vaccinées.

J'AI CHANGÉ D'AVIS

- **Je n'ai pas signé le formulaire de consentement**, mais je souhaite que mon enfant participe au dépistage au sein de son école :
 - Sans consentement signé, votre enfant ne peut pas être testé lors du dépistage. Vous pouvez demander un nouveau formulaire de consentement à l'enseignant-e de votre enfant, même en cours d'année et le retourner complété, pour permettre à votre enfant de participer au dépistage à l'école.
- **J'ai signé le formulaire de consentement**, mais je ne souhaite plus que mon enfant participe au dépistage au sein de son école :
 - Dès que possible et jusqu'au jour même, vous informez l'enseignant par écrit que vous retirez votre consentement.
 - Votre enfant ne sera pas testé lors du dépistage.
 - **Le service du médecin cantonal vous contactera** pour le suivi de votre enfant.

QUE FAIRE EN ATTENDANT LES RESULTATS DU TEST?

En attendant le résultat du test, votre enfant peut retourner à l'école s'il n'a pas de symptôme.

Si votre enfant a des symptômes, il doit rester à la maison. Il convient de le faire tester rapidement dans un centre de dépistage [Centre de dépistage pour enfants de moins de 16 ans](#) (ou chez un pédiatre). Selon son état de santé, une prise de contact avec son pédiatre peut être indiqué.

RESULTAT DU TEST

Le test de mon enfant est négatif

- Le laboratoire envoie le résultat par SMS aux parents dans les 24h. Si votre enfant n'a pas de symptôme, il continue d'aller à l'école.
- S'il a des symptômes, même si le test est négatif, il doit rester à la maison jusqu'à 24h après la fin des symptômes.
- Si votre enfant développe des symptômes quelques jours après le test, mêmes légers (rhume, toux ou autre), il convient de l'emmener se faire tester à nouveau dans un centre de dépistage [Centre de dépistage pour enfants de moins de 16 ans](#) (ou chez le pédiatre) et il reste à la maison en attendant le résultat du test.

Le test de mon enfant est positif

- Le laboratoire envoie le résultat par SMS aux parents. L'enfant doit être immédiatement mis en isolement ([Consignes sur l'isolement](#)).
- Le laboratoire transmet le résultat au Service du médecin cantonal qui contacte les parents dans les 24 heures.

Mon enfant n'arrive pas / ne veut pas faire le test à l'école

Le personnel scolaire explique à votre enfant comment se passe le prélèvement et lui demande son accord avant de réaliser le test.

Si votre enfant n'arrive pas à faire le test ou ne le souhaite pas le moment venu, le Service du médecin cantonal vous contacte pour recommander de tester votre enfant dans un

centre de dépistage [Centre de dépistage pour enfants de moins de 16 ans](#) ou chez le pédiatre.

Mon enfant était absent le jour du dépistage

Le Service du médecin cantonal vous contacte pour évaluer la situation et savoir si un test de dépistage est recommandé pour votre enfant.

QU'EST-CE QU'UN ISOLEMENT ?

L'isolement est la mesure décidée lorsque le test de dépistage pour le coronavirus est positif. La personne avec un test positif peut contaminer d'autres personnes. Elle doit donc rester chez elle et être isolée des autres. L'isolement dure 10 jours au minimum.

Seul le Service du médecin cantonal peut décider d'une mesure d'isolement et de la fin de la mesure.

QU'EST-CE UNE QUARANTAINE ?

La quarantaine concerne les personnes qui sont à risque de développer le COVID-19 parce qu'elles ont été en contact avec un ou des cas. Une personne infectée est contagieuse avant même de développer les symptômes et sans le savoir peut contaminer d'autres personnes autour d'elle.

Les personnes contacts sont mises en quarantaines. Elles doivent rester chez elles et limiter tous les contacts, afin de ne contaminer personne. Ces mesures de quarantaine ne s'appliquent pas aux personnes vaccinées (complètement vaccinées depuis moins de 12 mois) ou guéries (test COVID-19 positif depuis moins de 6 mois).

La quarantaine dure dix jours mais un test négatif effectué le septième jour permet de sortir de quarantaine dès la réception du résultat négatif.

Dans les classes de secondaire II et de tertiaire, des élèves peuvent être mis en quarantaine s'ils ont eu des contacts étroits (sans masque, pendant plus de 15min, à moins 1.5m.) avec un/des camarades de cours positifs. S'ils sont vaccinés ou guéris, ils ne sont pas mis en quarantaine.

D'AUTRES QUESTIONS ?

- Contactez notre **HOTLINE** au **022 546 55 27**, 7/7 de 09h00 à 17h00
- Envoyez un mail à task.sanitaire@etat.ge.ch